

Une régularisation est toujours gagnante

A propos du sort des sans-papiers au Luxembourg

Pour les travailleurs vivant dans notre pays en situation administrative irrégulière l'arrêt des activités économiques est dramatique. Originaires de pays non-membres de l'Union européenne, ceux-ci travaillaient avant la crise surtout dans les secteurs de l'Horresca et des travaux domestiques. Leurs conditions de travail étaient non conformes à nos lois.

Non déclarés à la Sécurité Sociale, ils recevaient un salaire bien en-dessous du salaire minimum légal, pour certains depuis de nombreuses années. Ils se retrouvent maintenant sans emploi, sans aides de l'Etat, ni droit à l'aide sociale. Sans ressources, ils doivent essayer de survivre.

Nombreux sont ceux qui disposent d'un logement, vivent ici avec leur famille, certains avec leurs enfants scolarisés. Leur seul tort est de n'avoir pas pu accéder à une autorisation de séjour leur permettant de travailler légalement au Luxembourg. La fer-

meture des frontières ne leur permet pas non plus de rentrer au pays d'origine.

Les associations du secteur sociale se sont mobilisées pour venir en aide aux travailleurs pauvres victimes de cette crise. L'ASTI a mis en place des permanences spéciales de distribution de bons alimentaires aux travailleurs sans papiers financées par des dons privés et un secours exceptionnel de l'Oeuvre Grande-Duchesse Charlotte.

Nombreux sont ceux qui cotisent à l'assurance sociale volontaire et qui maintenant n'ont plus les ressources pour financer leur contribution. Ils risquent de perdre leur couverture sociale, après deux mois de non-paiement, si l'Etat ne suspend pas l'obligation de verser les cotisations sociales à l'assurance volontaire au moins pendant le temps de cirse.

En ces temps de crise sanitaire, il est important d'être sensible aux conditions de vie précaires des

sans-papiers et de leur donner aussi une réponse à leur sort. Au Portugal, un décret leur a permis un accès à une autorisation de séjour temporaire pour les personnes qui avaient une demande en cours. La loi portugaise prévoyant un dispositif permanent de régularisation par le travail - ce qui n'existe pas au Luxembourg! En Italie la régularisation des travailleurs agricoles et domestiques avance bon train. Une raison étant, que la fermeture des frontières a empêché les travailleurs saisonniers de venir récolter fruits et légumes dans les champs italiens.

Au Luxembourg les agriculteurs sont également confrontés à un manque de main d'œuvre. Pourquoi ne pas profiter du moment pour régulariser les personnes sans papiers qui vivent et travaillent dans notre pays sans autorisation de séjour?

Ces personnes n'ont jusqu'à présent pas été à la charge de l'Etat, ils veulent juste travailler et cons-

truire un meilleur avenir pour eux et leur famille. Le Luxembourg a fait preuve d'un humanisme particulier envers les réfugiés.

Qu'en est-il de ces travailleurs précaires qui, faute de papiers de séjour, sont exploités dans notre pays par des patrons sans scrupules?

Si ce n'est pour des raisons d'humanisme, faisons-le pour des raisons pragmatiques. Une régularisation est toujours gagnante pour tous: le travailleur peut faire valoir ses droits, l'employeur sort de l'illégalité en payant cotisations et impôts, l'Etat voit ses recettes augmenter avec ces nouveaux contribuables.

Nous tous savons que les caisses de l'Etat en ont bien besoin et que notre économie serait plus saine avec un marché de l'emploi transparent!

Laura Zuccoli,
présidente de l'ASTI asbl
Sergio Ferreira,
porte-parole de l'ASTI asbl